

MÉDIATHÈQUE
MUNICIPALE
LE BOIS d'OINGT

Nom:.....

Prénom:

Date de naissance:.....

Date d'inscription:.....

CHARTRE d'UTILISATION du POSTE MULTIMÉDIA

I - Accès au service Internet

1. L'accès aux recherches éducatives et informatives sur le réseau Internet est un service que la médiathèque met gratuitement à la disposition de ses usagers inscrits ou non, au moyen d'un poste multimédia.
2. L'accès se fait sur réservation, à la médiathèque, pour un rendez-vous de 30 minutes. Si le poste de consultation est libre, il est possible d'y accéder sans réservation ou de prolonger, après avoir demandé l'autorisation au personnel ou bénévoles de la médiathèque.
3. La consultation et la réservation ont lieu pendant les permanences.
L'utilisateur doit respecter le calme relatif au lieu d'accueil et se référer aux animateurs en cas de difficultés.

II - Règlement de l'utilisation

1. L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter.
2. L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait avec l'accord et sous la responsabilité des parents (charte signée par parents et enfants à la médiathèque, après avoir lu la fiche conseil)
3. Il n'est pas possible d'accéder aux services suivants:
Téléchargement de vidéo, CD, sonneries, logo de téléphones portables; envois de SMS; "chat"; utilisation de disquettes et logiciels personnels. Il est interdit de modifier en quoi que ce soit la configuration du poste de consultation.
4. L'impression de tous documents est facturée suivant les tarifs municipaux.

III - Responsabilité morale du service

1. Chaque usager inscrit est responsable de sa session de travail. La médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information trouvée sur Internet.

2. L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. Sont donc interdits, la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques.

En cas de non respect de ces règles, la personne effectuant la permanence se réserve le droit de faire cesser la consultation du site.

3. Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet. Il est donc interdit, selon le Code de la Propriété Intellectuelle, de reproduire et de diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et sans mention de leur nom.

4. Toute forme de commerce est sous la stricte responsabilité de l'utilisateur.

✓ *La médiathèque se réserve le droit de consulter l'historique des sites, consultation qui peut être mise à tout moment à la disposition des autorités administratives ou judiciaires.*

✓ *La médiathèque se réserve le droit de modifier la charte.*

✓ *L'utilisation des ressources informatiques par l'internaute constitue une acceptation de la présente charte.*

<p>Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion définitive de son auteur de l'espace multimédia, ainsi que des poursuites juridiques.</p>
--

Fait au Bois d'Oingt, en deux exemplaires, le.....

Signature
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature des parents (pour le mineur)